

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 septembre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Dury.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mesdames Anne PINON, Bénédicte SIMONIN-THIRIET, Cathy BOUTEILLER, Catherine FRANCOIS, Chantal POULAIN, Annie FARGE et Messieurs Philippe MINOT, Hervé OSTE, Philippe CLAVEL, Patrick ROUSSEL.

Absents excusés : Maxence RANSON, Ludovic DARSIN (pouvoir à Bénédicte SIMONIN-THIRIET), Francine LUANS (pouvoir à Annie FARGE), Maud VAILLANT (pouvoir à Anne PINON).

Absent : Arnaud THIEBEAU.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 12 juillet 2022
3. Compte-rendu de la mise en œuvre des délégations données au Maire – communication du Maire
4. Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
5. Modernisation de l'éclairage public des voies métropolitaines – Convention de financement
6. Modernisation de l'éclairage public des voies communales
7. Acquisition d'un véhicule
8. Admission en non-valeur et créances éteintes – exercice 2022
9. Dérogation au repos dominical 2023 : examen des demandes et avis
10. Demandes de subvention
11. Informations Amiens Métropole
12. Informations et questions diverses

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Annie Farge est désignée comme secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2022

Catherine François fait remarquer qu'elle n'a pas été citée dans la liste des absents excusés ayant donné son pouvoir à Anne Pinon.

3 – COMPTE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉLEGATIONS DONNÉES AU MAIRE – COMMUNICATION DU MAIRE

Un délai est laissé à Madame Ladent jusqu'au 17 septembre, pour la démolition de son bien construit sur le domaine public chaussée Brunehaut.

4 – ADHESION AU DISPOSITIF CDG80 DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'obligation est faite aux employeurs de la fonction publique d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes : lutte, protection et accompagnement des victimes, sanction des auteurs, structuration de l'action et exemplarité des employeurs publics.

L'adhésion au dispositif se matérialise par la signature d'une convention d'adhésion avec le CDG80 et d'un certificat tripartite (CDG80, bénéficiaire et prestataire).

L'ensemble du Conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention et ses avenants ainsi que le certificat d'adhésion tripartite en conformité avec le décret.

5 – MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES VOIES METROPOLITAINES – CONVENTION DE FINANCEMENT

Madame Simonin-Thiriet explique que la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole souhaite engager un programme de travaux de maintenance et d'actions pour la maîtrise de l'énergie afin de diminuer les consommations énergétiques de l'éclairage public sur les voies métropolitaines. Les factures de ces voies métropolitaines étant à la charge des communes, les économies induites par la modernisation des 211 lanternes sur voies métropolitaines bénéficieront à notre commune.

Le montant des travaux de ces 211 lanternes est de 100 077 € TTC. Le montant communal des économies réalisées est estimé à 10 037 € TTC l'an. Notre participation financière annuelle, correspondant aux économies réalisées, en remboursement de l'investissement de 75 465 € sur 8 ans. Le gain, sur 13 ans, de cette modernisation sera de 55 011 €, déduction faite de la participation financière d'Amiens métropole.

Une étude est également en cours pour une réduction d'intensité.

Monsieur Oste signale qu'une demande a été faite pour l'extinction totale de l'éclairage entre le rond-point de 1870 et l'entrée de l'autoroute.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la présentation de Madame Simonin-Thiriet, d'approuver le passage à la LED de nos 211 lanternes sur voies métropolitaines, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière proposée par Amiens métropole.

Dans la situation actuelle que nous connaissons de crise énergétique et de recherche d'économie d'énergie, il est nécessaire de prendre des mesures qui vont dans le sens d'une maîtrise de notre consommation d'énergie. Ce passage en LED s'inscrit dans cette démarche.

6 – MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES VOIES COMMUNALES

Madame Simonin-Thiriet rappelle que la commune a adhéré à la plateforme « multiservice » proposée par Amiens métropole permettant de réduire les dépenses de fonctionnement, compétente pour la maîtrise d'œuvre d'aménagement des espaces publics et pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Les travaux de modernisation de l'éclairage public des voies communales seront réalisés dans ce contexte.

Evaluation des travaux : AMO : 4 048.20 € HT – travaux 135 885.96 € HT – Les subventions vont être demandées et devraient couvrir 40 % des dépenses.

2 armoires devront être changées, les autres seront mises aux normes.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de modernisation, les devis estimatifs d'Amiens Métropole et autorise Madame le Maire à signer les devis et tout acte se rapportant à ce projet, à solliciter les subventions auprès de l'Etat. Madame le Maire est également chargée de l'exécution de la présente délibération.

Comme pour la précédente délibération, la modernisation de notre éclairage public permet d'impacter significativement la réduction de la consommation énergétique de la commune.

7 – ACQUISITION D'UN VEHICULE

Patrick Roussel informe le conseil municipal du Trafic, en panne. En mauvais état, acheté en 2014, il a aujourd'hui 80 000 kms et nécessite 7 300 € de réparation ainsi que le remplacement d'une vanne d'une valeur de 1 500 €. Il semble, après réflexion que nous n'ayons plus besoin d'un véhicule si important.

Monsieur Roussel nous propose La reprise du Trafic, en l'état, pour 5 400 € pour l'achat d'un Kangoo électrique 3 places pour 29 976 €.

12 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a adressé un courrier recommandé à la société BDL, maître d'œuvre dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle Maison de santé. En effet le 30 juillet 2020 la maison située au 10 route nationale à Dury subissait un sinistre dans le cadre du chantier de la construction de la Maison de Santé.

Des dégâts très importants ont conduit la municipalité à prendre dans l'urgence des mesures pour sécuriser le site.

Depuis une autorisation de travaux a été délivrée en mairie le 29 novembre 2021 et la reconstruction à l'identique autorisée.

Madame le Maire constate qu'à ce jour les travaux de reconstruction de la maison de la riveraine n'ont toujours pas été entrepris. Madame le Maire s'étonne de ce statu quo et cela plus de deux ans après ce sinistre et imagine la situation difficile que subit au quotidien la propriétaire de cette maison.

Pour une parfaite information Madame le Maire indique que la municipalité a engagé de nombreux frais dont il était prévu une provision pour remboursement par l'assurance du responsable de l'incident. A ce jour, la commune a déboursé plus de 28 502 € et n'a toujours pas perçu le moindre remboursement.

Madame le Maire demande donc de travailler à une solution pour reconstruire rapidement cette maison et exige le remboursement immédiat des sommes dues à la commune de Dury.

Dans le cas contraire, elle sera contrainte d'engager une procédure contentieuse à l'encontre de la société BDL.

- Le lancement du Marché public concernant la réhabilitation du cimetière a eu lieu ce matin, 19 septembre, résultat le 24 octobre.
- Le 22 septembre, 18H30 au ciné St Leu, projection du film de Georges Franju « La tête contre les murs » tourné en 1959 à l'Hôpital Pinel de Dury.
- Rappel des dates importantes à retenir :

11 novembre – Commémoration de l'armistice au Monuments aux Morts à 11 h

11 novembre : Palmarès du concours des maisons fleuries à la maison communale

18 et 19 novembre : - Marché de Noël organisé par l'association des « Amis de Sœur Myriam »

27 novembre – Bourse aux jouets

3 décembre – noël des enfants

10 décembre – Soirée Cabaret

11 décembre – Remise des colis des Aînés

6 janvier 2023 – Vœux du maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

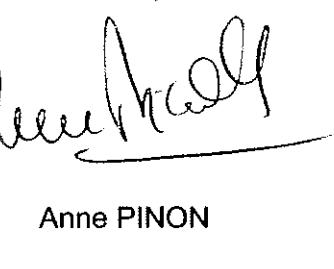
La secrétaire de séance,



Annie FARGE



La Maire,



Anne PINON

L'ensemble du Conseil vote pour la vente du trafic en l'état et l'achat d'un Kangoo, électrique.

8 – ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – exercice 2022

Monsieur P. Squiban, comptable public, considère que la somme de 101,04 € n'est pas recouvrable.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'admettre cette somme en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2022.

9 – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2022 : examen des demandes et avis

Madame le Maire rappelle que la loi du 6 août 2015 autorise les commerces à ouvrir le dimanche dans la limite de 12 dimanches par an.

Jusqu'à la Loi précitée, la Maire avait la possibilité d'autoriser l'ouverture de 5 dimanches par an.

Depuis cette Loi, si la demande des commerces dépasse 5 dimanches, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, à savoir Amiens Métropole, puis le Conseil municipal.

Madame le Maire informe le Conseil que, par courriel en date du 1^{er} juillet 2022, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole a sollicité la Commune de Dury pour avis du Conseil municipal sur celles-ci.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu notamment un courrier du centre commercial Auchan demandant l'ouverture de l'hypermarché et des boutiques de la galerie marchande pour les dimanches suivants :

- 26 novembre 2023
- 03, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023

D'autres boutiques de la zone commerciale ont également émis le souhait d'ouvrir aux mêmes dates plus celles correspondant au début des périodes de soldes ainsi qu'à la rentrée des classes, soit :

- 15 janvier 2023 (soldes hiver)
- 02 juillet 2023 (soldes été)
- 27 août 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Proposer les 9 dimanches précités dans le cadre de la dérogation du repos dominical
- Charger Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président d'Amiens Métropole.

10 – DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le Maire propose :

- 900 € à la Société de chasse

Vote du Conseil municipal – abstention de Monsieur Roussel – vote contre Monsieur Minot.

- 15 000 €, à titre exceptionnel, à l'association « Rencontres audiovisuelles » qui propose une étape à Dury le 22 octobre prochain, dans le cadre du Vidéo Mapping Festival. Ce temps fort mettra en valeur, pour le grand public, cette forme de création innovante et la richesse du patrimoine communal. Cette manifestation s'inscrit dans le Festival Iconic d'Amiens Métropole. Le spectacle est gratuit. Une communication sera réalisée au niveau du JDA et de la commune.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité.

11 – INFORMATIONS AMIENS METROPOLE

Prochain Conseil le 29 septembre 2022.